



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011**

Présents : MM. SCHULTZ - COULON - BERTHOUD - GALLAND - LYOT - Mmes LAGRANGE - DASSONVILLE - COMTE
Excusés ayant donné pouvoir : Mme EVANNO pouvoir à M. COULON - M. GATEAUD pouvoir à M. SCHULTZ - Mme TARDY
pouvoir à M. LYOT - M. DUBOIS pouvoir à Mme LAGRANGE - M. GOBET pouvoir à M. GALLAND

Absents : MM. SARAS - PETRILLO

Convoqués en séance ordinaire le lundi 11 avril 2011

Désignation d'un secrétaire de séance : Franck GALLAND

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25/03/2011, le conseil délibère.

1^{er} POINT : VOTE DES BUDGETS 2011

Sur demande de Monsieur le Maire, M. Cyrille COULON, adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal les budgets qui s'équilibrent respectivement, en dépenses et recettes, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement : 1 120 073 € - Investissement : 870 604 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 34 450 € - Investissement : 269 706 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE :

Fonctionnement : 101 137 € - Investissement : 101 137 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE lesdits budgets et PRÉCISE que le budget principal est voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

2^{ème} POINT : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Après débat au sein de l'assemblée et présentation des différentes taxes pratiquées sur les communes avoisinantes ainsi que les taux nationaux et départementaux, il est décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2011. Les taux restent donc inchangés, à savoir :

Taxe Habitation : 8.90 % - Taxe Foncière (bâti) : 13.63 % - Taxe Foncière (non bâti) : 41.22 %

3^{ème} POINT : TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente les tarifs pratiqués par les communes avoisinantes pour les concessions. Vu les difficultés rencontrées pour renouveler les concessions de plus de trente ans, il propose de supprimer les concessions pour une durée de 50 ans. Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de supprimer les concessions cinquantenaires à compter du 1^{er} mai 2011. Lors d'une prochaine réunion de la commission finances, les tarifs seront révisés.

4^{ème} POINT : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- La passation des contrats (assurance ou autres) ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- La délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

5^{ème} POINT : LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement communal situé au bâtiment « Chavet » a été relogée au Munet dans la récente construction de Macon Habitat. Il propose aux membres du Conseil Municipal de louer ce logement par convention d'occupation précaire de 6 mois du 1^{er} mai au 31 octobre (période estivale) aux propriétaires du Château d'Igé à raison de 370 € mensuels hors charges pour un besoin d'hébergement de leur personnel saisonnier.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité DONNE son accord pour l'établissement d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal.

Il signale également que le preneur du local commercial situé au garage du poids public a demandé la résiliation du bail commercial. Son courrier a été transféré à Macon habitat qui est en charge de la gestion immobilière de la commune.

6^{ème} POINT : DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT - T.R.M.C.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que dans le cadre du dossier de demande de renouvellement de la concession et modification du périmètre d'exploitation de la carrière, la SAS T.R.M.C. sollicite l'avis du conseil municipal pour une autorisation de défrichement sur 30 ans. Celle-ci concerne le défrichement de :

- **5 ha 55 a** sur la parcelle cadastrée section A n° 76 située Les Varennes (superficie totale 24 ha 14 a 60 ca)
- **1 ha 14 a 20 ca** sur la parcelle cadastrée section A n° 66 située Bois de la Perette (superficie totale 6 ha 64 a 20 ca)

Soit une superficie totale de défrichement de **6 ha 69 a 20 ca**

Monsieur le Maire précise que le défrichement se réalisera progressivement sur 5 phases :

Phase 1 : 15 000 m² - Phase 2 : 17 200 m² - Phase 3 : 8 700 m² - Phase 4 : 7 600 m² - Phase 5 : 7 000 m²

Monsieur le Maire informe également que lors de la révision simplifiée du PLU, le périmètre future d'exploitation a été validée pour une surface de 14 ha 39 ares et 52 centiares. **Il fait remarquer avec beaucoup de satisfaction que la surface de défrichement initialement prévue de 14 ha 39 a et 52 ca est ramenée à 6 h 69 a 20 ca.**

Conformément à la convention de fortagement déjà adoptée par le conseil municipal en séance du 19 novembre 2010 et au vu des documents présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE la SAS TRMC à procéder au défrichement de 6 ha 69 a 20 ca sur les parcelles sections A n° 76 et 66 conformément à la demande d'autorisation de défrichement et au contrat de fortagement.

Le Maire présente également le plan de revégétalisation du site, avis favorable du conseil.

7^{ème} POINT : BAIL PETITES PARCELLES POUR PÂTURAGES

Sur demande d'une habitante, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir un bail petites parcelles pour une superficie de moins d'un hectare.

Les parcelles concernées : section D n° 138 - 140 - 141 situées Sous la Roche pour 92 a 91 ca.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de louer les prés communaux par bail petites parcelles pour une superficie inférieure à un hectare à compter du 01 mai 2011,

Par ailleurs, Monsieur le Maire avise l'assemblée d'une demande d'un habitant pour utilisation de terrains communaux (chevaux en pâture). Une réunion de la commission « Forêt Carrière Agriculture Viticulture » est fixée le lundi 02 mai 2011 à 18 h 30 pour rechercher des terrains communaux disponibles.

8^{ème} POINT : PRÉSENTATION ESQUISSES POUR L'AMÉNAGEMENT HALL MAIRIE

Monsieur le Maire présente sommairement les esquisses réalisées par le cabinet PONTEROSA pour la réhabilitation de la zone d'entrée et accueil au public avec mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il propose de réunir la commission « Bâtiments » le mardi 10 mai 2011 à 18 h 30 pour étudier en détail les projets.

9^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Coffret outillage pour le service technique : 541.61 € TTC - Accord à l'unanimité
- Nettoyeur haute pression pour le service technique : une enveloppe de 2000 € TTC est accordée.
- Plantation aquatique au creux de Domange : 1326 € TTC - Accord à l'unanimité
- Matériel pour le restaurant scolaire : 302.97 € TTC - Accord à l'unanimité
- Installation et pose de lustres infrarouges pour le chauffage de la chapelle de Domange : 9249.86 € TTC - Accord à l'unanimité. L'association « Balade Gourmande » participera au financièrement à hauteur de plus de 50 % de la dépense.
- Travaux de voirie 2011 : les priorités ont été définies en commission « Voirie » suivant estimation de M. Ferré de la DDT. Un appel d'offres à la concurrence paraîtra lundi 18 avril 2011.
- Mobilier pour la classe des CP/GS (suite à la rénovation totale de la salle de classe) : 10235.10 € TTC - Accord à l'unanimité

10^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Information de M. GALLAND : la main courante du terrain de football sera déposée par les membres de l'association Football Club Igéen le samedi 23 avril 2011. Il est souhaitable qu'un agent communal soit présent. Monsieur le Maire demandera à M. Daniel COUDERT, agent communal, s'il peut se rendre disponible.

- Information de Mme LAGRANGE : suite à la dernière réunion du SIVOM, les membres du bureau souhaitent connaître la position de la commune quant à la gestion du gîte.

Monsieur le Maire réunira prochainement la commission « Finances » pour étudier la faisabilité de l'opération.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 h 25

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mai 2011 à 20 h 30.